

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf octobre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 9 octobre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Gérard VIOLLE ayant donné pouvoir à Alain DELASSAT.

Etaient excusés :

Raymonde THESSANDIER, Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-10-15 / 7**Subventions**

Madame le Maire propose à l'assemblée de compléter les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	25	0	0

DECIDE d'allouer des subventions exceptionnelles comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2025	Observations
Associations à caractère agricole	2 250,00 €	
Comice agricole du Pays de Mauriac	1 800 €	Comice du 25/10
Association des éleveurs de chevaux lourds du canton de Mauriac	450 €	Concours cantonal du 7 septembre 2025
Associations à caractère éducatif	459,00 €	
Ecole Notre Dame	459 €	Arbre de Noël de l'école
Associations à caractère sportif	6 500,00 €	
Racing Club Mauriacois	6 500 €	Soutien à l'école de rugby
Associations à caractère culturel et d'animation	1 000,00 €	
Comité des fêtes de Crouzit-Haut	1 000 €	Organisation de la fête de la pomme 2025
Associations « diverses »	600,00 €	
Association Le Chat Perché	600 €	Opération de stérilisation
Total Général	10 809,00 €	

22 OCT. 2025

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 15 octobre 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

22 OCT. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1